ÉQUIVALENCE DES TERMES COMMERCIAUX EN ITALIEN ET EN FRANÇAIS

Mihaela Geanina VERDE (doctorant)
Université de Craïova

RÉSUMÉ

Nous nous attachons à souligner dans la communication présente - à partir de la terminologie spécialisée du domaine économique et d'affaires - que certains termes commerciaux extraits d'un corpus de notre choix ont plus ou moins le même signifié dans deux langues néo-romanes, *l'italien et le français*, *même si parfois* (*assez rare*) *leurs signifiants diffèrent d'une langue à l'autre*, *autrement dit*, *ces termes suivent certaines règles d'harmonisation internationale pour bien déterminer un champ donné.*

Mots-clés: *terminologie spécialisée*, *terme commercial*, *équivalence*, *adéquation*, *international*

Dans cette démarche nous nous proposons – à partir du cadre théorique de la terminologie spécialisée, nommée aussi interne – d'identifier les termes spécialisés du domaine commercial en italien et français dans un corpus choisi, d'analyser leurs définitions et leurs relations de sens qui résultent après avoir consulté certains dictionnaires généraux, en vue de mettre en évidence le degré d'équivalence de ces termes dans les deux langues. Nous observerons en ce qui suit le degré d'adéquation, d'harmonisation ou d'équivalence de la définition de ces termes.

L'étude présente s'appuie sur quelques méthodes de recherche desquelles nous passons en revue la méthode de l'observation, la méthode linguistique (analyse des définitions et des relations de sens), la méthode de la comparaison pour les deux systèmes linguistiques, la méthode descriptive et la méthode de l'analyse du corpus.

Le corpus sur lequel nous concevons notre travail est constitué d'une lettre commerciale rédigée en deux langues romanes, italien et français, extraite de l'ouvrage intitulé *La corrispondenza commerciale e d'affari francese-italiano*, signé par l'auteure Francesca Bignami. Cet ouvrage contient autant des modèles de demandes et d'offres de travail, de commandes et d'expéditions, de réclamations et contestations, de facturation et paiements, que des modèles de lettres informatives, de livraison, de transport, de vente, concernant les banques, la comptabilité, etc. – tout comme le souligne son titre – adressé aux professionnels des domaines des affaires et commercial.

Puisque cette étude se place dans le champ de la terminologie interne et accorde beaucoup d'attention au lexique spécialisé commercial et d'affaires, il est nécessaire de rappeler que la *terminologie* est une

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

discipline qui s'occupe de la communication spécialisée réalisée sans équivoque dans un certain domaine scientifique, professionnel, technique, etc., et qu'il y a deux types de *terminologie*, à savoir: une terminologie des spécialistes, appelée interne, et une terminologie externe pour les non spécialistes, d'intérêt plus large (Bidu-Vrănceanu, 2007: 19). P. Lerat affirmait que la terminologie représente l'étude scientifique des notions et des termes utilisés dans les langues de spécialité, son principal objectif étant la désignation et l'expression de ces notions et termes afin de les adopter et imposer (1995: 16-17).

Nous proposons par la suite d'approfondir la première forme de terminologie, qui nous intéresse dans cette recherche, représentée dans notre cas par un ensemble concret d'unités linguistiques employées dans la communication spécialisée, c'est-à-dire dans la correspondance commerciale et d'affaires.

La terminologie interne sur laquelle ont écrit beaucoup de spécialistes, tels: Angela Bidu-Vrănceanu, P. Lerat, M.T. Cabré, A.M. Loffler-Laurian, B. Spillner, s'occupe de la description des termes en tant que faits conventionnels, normatifs, mettant l'accent sur la perspective onomasiologique, c'est-à-dire sur l'évolution de la forme et de la signification des termes. Elle se propose d'assurer, comme le souligne M.T. Cabré (2000: 36), une communication univoque, précise dans un domaine donné, ayant des traits systématiques ou cognitifs, conceptuels, comme l'affirme P. Lerat (1995: 61), son caractère standardisé, normé étant conditionné par l'appartenance à un domaine bien déterminé et attirant un caractère conventionnel qui assure la qualité de non-ambiguïté (*idem*: 20). Ce caractère normé de la terminologie interne s'unit à son caractère international qui poursuit le rapport de l'équivalence terminologique entre les langues dans un domaine déterminé, le degré de créativité de chaque langue en ce qui concerne la forme et le sens des termes.

Lorsqu'on fait des recherches dans le champ terminologique la méthode prioritaire dont nous nous servons est celle linguistique, fondée sur l'analyse paradigmatique du lexique spécialisé, mais accessible à tout parleur ordinaire.

La terminologie opère avec des termes appelés aussi des unités linguistiques fondamentales qui sont les formes linguistiques ou non-linguistiques désignant un concept déterminé, imposé par une définition au niveau d'un domaine donné (Cabré, 2000: 35). Le terme est, donc, un mot soumis à des restrictions, une unité cognitive dans toute forme de terminologie. La qualité d'unité cognitive est donnée par le contenu univoque, précis, monoréférenciel, dans une hiérarchie de concepts appartenant à un certain domaine. De là découle son caractère d'indépendance conceptuelle ou de décontextualisation du terme.

En accord avec B. Spillner, nous considérons que la définition d'un terme, au cadre de la terminologie interne, doit se faire en évitant

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

l'ambiguïté, en employant la neutralité ou l'objectivité qui caractérise le domaine scientifique, mais aussi la concision et l'économie linguistique (1994: 55).

Les spécialistes en matière considèrent que le terme a un caractère monoconceptuel, trait qui conduit à la monoréférencialité et au monosémantisme de celui-ci. Parmi les conditions que doit remplir un terme et les conditions qui assurent la précision dans la communication spécialisée dans une langue donnée, nous soulignons:

- la fonction dénotative, basée sur la capacité de dénomination d'un objet par l'intermédiaire du concept;
- la définition exacte, qui confère la qualité de *terme*;
- la biunivocité, qui assure la monoréférencialité, le monosémantisme et la non-ambiguïté;
- l'appartenance à un champ terminologique donné;
- l'invariabilité dans une certaine communauté linguistique et professionnelle, qui confère une stabilité déterminée au terme;
- la soumission à un ensemble des normes dans la communauté des experts;
- la standardisation ou la codification à travers les normes, imposée entre les langues par les organismes internationaux;
- la neutralité du terme ou l'absence des marques d'affectivité;
- la correspondance interlinguale.

Le terme ou le sens spécialisé est exprimé à travers des signes extralinguistiques, tels les symboles, les lettres, les chiffres, leur combinaison, à travers des formes canoniques comme les mots, codifiés par l'intermédiaire d'une langue naturelle. L'interprétation des signes extralinguistiques présuppose soit une équivalence lexicale, soit une équivalence référentielle (Lerat, 1995: 39).

Chaque terminologie est considérée un système de définition puisqu'elle impose, règlemente à travers des normes et prescrit un terme par l'intermédiaire d'une définition. La définition terminologique est une définition des spécialistes dont la cohérence conceptuelle et le rapport hiérarchique doivent tenir compte de l'homogénéité des informations d'une terminologie systématique limitée à un domaine donné. Cette définition est, en général, substantielle et/ou encyclopédique, vu qu'elle décrit, énumère les propriétés des classes d'objets. Dans les dictionnaires spécialisés, ce type de définition est plus simple, plus réduite, monosémantique, comme nous pouvons remarquer dans le dictionnaire italien *Dizionario fraseologico francese italiano italiano francese dei termini dell'economia e del commercio*, abrévié dorénavant *DFTEC*.

Certains spécialistes, comme A.M. Loffler-Laurian, désirent que leurs définitions terminologiques soient classifiées selon la description, les composantes, les exemples, les fonctions ou la formation et l'histoire du terme (1994: 98-105). Souvent dans les dictionnaires généraux nous

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

rencontrons le mélange de ces genres, comme on peut observer dans le *DEX* ou dans le *MDE*.

Après cette brève présentation du champ théorique à l'intérieur duquel nous plaçons notre démarche, nous prêtons attention au corpus bilingue constitué afin d'observer, d'énumérer et de décrire les termes spécialisés appartenant au domaine commercial. Dorénavant nous allons nommer la lettre commerciale rédigée en italien *Annexe 1*, tandis que la lettre en français constituera l'*Annexe 2*, pour faire la distinction entre les deux langues et entre les définitions données aux termes commerciaux identifiés dans le corpus par chaque langue.

Nous identifions dans l'*Annexe 1* les suivants termes spécialisés appartenant au champ terminologique commercial, à savoir: *esaurimento*, *scorte* (pl.), *S.a.s.*, *spettabile*, *ordine*, *articoli* (pl.), *hanno riscosso* (passé comp.), *previsione*, *consegna*, *vendita*, *consegnare*, *merce*, *ritardo*, *arrecare* (danno), *lotto* (di merce), la plupart définis dans le dictionnaire général italien, *VLI* (*Vocabolario della Lingua Italiana*), certains d'entre eux définis seulement dans le dictionnaire spécialisé *DFTEC*, comme nous pouvons remarquer ci-dessous:

1. **esaurimento** (s.m.). 1.L'esaurire, l'esaurirsi: *esaurimento delle proviste*. SIN. Fine, cessazione (*VLI*);

2. **scorta** (s.f.). [...] provvista di beni e materiali vari accantonata per essere usata in caso di necessità:

avere una piccola scorta di denaro; [...] *l'esercito ha esaurito le scorte* [...]. 4. (spec. al pl.) riserve di materiali necessari alla produzione, o dei prodotti semilavorati, o di quelli finiti, accantonate da un'azienda e in attesa di essere utilizzate: *scorte di magazzino*; *scorta minima*; *massima* [...]. (*VLI*);

3. **S.a.s.** (s.f). *sigla* Società in accomandità semplice (*DFTEC*);

4. **spettabile** (agg.). Raguardevole, rispettabile, usato spec. nella corrispondenza commerciale: *spettabile ditta*; *alla spettabile società* (*VLI*);

5. **ordine** (s.m.). [...] 9. Commissione, ordinazione (*VLI*);

6. **articolo** (s.m.). [...] 7. Oggetto, capo di mercanzia posto in vendita: *negozio di articoli sportivi* (*VLI*);

7. **riscuotere** o **riscotere** (v. tr.). [...] 4. (fig.) Riportare, conseguire, ottenere (*VLI*);

8. **previsione** (s.f.). 1. Il prevedere| Valutazione anticipata di qlco. prima che si verifichi: [...] *l'esito ha superato ogni previsione*; *le piu ottimistiche previsioni* (*VLI*);

9. **consegna** (s.f.). 1. Il consegnare| Affidamento di qlco. in custodia o in possesso. 2. (dir.) Trasferimento del possesso o della detenzione di una cosa da un soggetto a un altro: [...] *consegna a domicilio*; *prezzo pagabile alla consegna* (*VLI*);

10. **vendita** (s.f.). [...] 3. Smercio: *avere una buona vendita di prodotti* (*VLI*);

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

11. **consegnare** (v. tr.). 1. Affidare, dare in custodia o in possesso, temporaneamente o stabilmente (anche fig.): [...] *vi consegno la merce che avete acquistata* (*VLI*);

12. **merce** (s.f.). 1. Ogni prodotto in quanto oggetto di commercio e destinato alla vendita: *lo scambio delle merci*; *lo scarico delle merci*; *la merce in magazzino* [...] (*VLI*);

13. **ritardo** (s.m.). 1. Superamento del termine stabilito o opportuno; il periodo di tempo in cui si supera tale termine (VLI);

14. **arrecare** (v. tr.). [...] 2. (fig.) Cagionare: *arrecare noia*, *disturbo a qlcu.*; *arrecar danno alle cose altrui* (*VLI*);

15. **lotto** (s.m.). [...] Parte di un tutto diviso: *un lotto di terreno.* Quantità di merce: *un lotto di tessuti all'ingrosso* (*VLI*).

Mais, si nous voulions souligner la relation d'équivalence entre les définitions données aux termes mentionnés auparavant en italien et les définitions données aux mêmes termes commerciaux en français il est nécessaire observer, énumérer et décrire aussi les termes spécialisés de l'*Annexe 2*. De cette manière il s'impose de faire une remarque, c'est-à-dire que dans la deuxième partie du corpus sont présents la majorité des termes commerciaux de l'*Annexe 1*, avec quelques exceptions: il s'agit de certains termes qui en manquent et d'autres qui sont sous-entendus: *rupture*, *stock*, *S.a.s.* (*SCS*), *commande*, *articles* (pl.), *ont remporté* (passé comp.), *prévision*, *livraison*, *vente*, *livrer*, *retard*, *porter* (préjudice), *lot* (d'articles). Il est aussi à souligner le fait que la sigle *S.a.s.*, à laquelle correspond en français la sigle *SCS*, c'est-à-dire *société en commandite simple*, est conservée par l'auteure dans l'*Annexe 2* et que l'équivalence du sens et de la forme des deux sigles est parfaitement visible dans les deux langues.

De même, nous attirons l'attention sur le fait que le terme *spettabile* est absent de la deuxième partie du corpus – à notre avis – parce qu'on ne désigne pas concrètement la personne à laquelle on s'adresse à travers le présent texte commercial et sur le fait que le terme *merce* est sous-entendu de l'*Annexe 2*. Nous allons voir ensuite comment décrit le dictionnaire général français *DLF* (*Dictionnaire de la Langue Française Le Petit Robert*) les termes spécialisés identifiés dans l'*Annexe 2*:

1. **rupture** (n.f.). [...] 3. (ABSTRAIT) Interruption, cessation brusque (de ce qui durait). *La rupture des relations diplomatiques* (*DLF*);

2. **stock** (n.m.). 1. Quantité de marchandises en réserve. *Stocks d'un magasin. Constituer*, *renouveler un stock.* → **approvisionnement**, **provision**, **réserve**. [...] (*DLF*);

3. **commande** (n.f.). 1. Ordre par lequel un client, consommateur ou commerçant, demande une marchandise ou un service à fournir dans un délai déterminé (→ **achat**, **ordre**). *Faire*, *passer une commande au fournisseur*, *à un commerçant* (*DLF*);

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

4. **article** (n.m.). [...] III 1. Objet de commerce. *Nous n'avons pas cet article en magasin*. [...] (*DLF*);

5. **remporter** (v. tr.). [...] II Emporter (ce qui est disputé). → **gagner**. *Remporter une victoire* (→ **vaincre**) [...] (*DLF*);

6. **prévision** (n.f.). 1. Action de prévoir, connaissance de l'avenir [...]. *Prévision des recettes et des dépenses dans l'établissement d'un budget*. [...] – ÉCON. Étude relative à une période future, chiffrée ou non, d'un phénomène, d'une grandeur, ou d'un ensemble de grandeurs. → **anticipation** [...] (*DLF*);

7. **livraison** (n.f.).1. Remise matérielle d'un objet à la personne à laquelle cet objet est destiné. → **délivrance**. *Payable à la livraison*. (*DLF*);

8. **vente** (n.f.). I Action de vendre. 1. Le fait d'échanger (une marchandise) contre son prix, de la transmettre en toute propriété à un acquéreur en la faisant payer. [...] La vente d'un bien à qqn. (l'acheteur) par qqn. (le vendeur). [...] (*DLF*);

9. livrer (v. tr.). [...] 5. VIEILLI OU DR. Mettre (qqch.) en la possession, à la disposition de qqn. → **donner**, **céder**, **fournir**, **procurer**, **remettre**, **vendre**. – COUR. Remettre au destinataire (ce qui a été commandé, payé). → **livraison**. *Livrer une commande*, *une marchandise*. (*DLF*);

10. **retard** (n.m.). [...] 2. Le fait d'agir trop tard, de n'avoir pas encore fait ce qu'on aurait dû faire. *Retard dans un paiement. Payer avec retard.* (*DLF*);

11. **porter** (v. tr.). [...] 3. PAR EXT. *Porter un coup à qqn.* → **assener**, **donner**. [...] FIG. *Porter atteinte à l'honneur*, *à la réputation de qqn.* [...]→ **attenter** (**à**). *Porter préjudice*. (*DLF*);

12. **lot** (n.m.). 1. Partie d'un tout partagé entre plusieurs personnes. → **part**, **portion**. [...] *Partager qqch. en plusieurs lots* [...]. 2. PAR EXT. Ensemble de marchandises ou de produits vendus ou donnés ensemble. → **assortissement**, **stock**. [...] (*DLF*).

Nous sommes venus au point de la comparaison de ces termes spécialisés dans les deux langues romanes. Conformément aux dictionnaires généraux mentionnés en haut, mais aussi aux dictionnaires étymologiques, tel le *DEL* (*Dictionnaire Etymologique Larousse*) et le *VELI* (*Vocabolario Etimologico della Lingua Italiana*), nous observerons les similitudes et les différences qui existent entre les définitions des termes en italien et en français. Du point de vue du signifiant nous remarquons que dans la plupart des cas des termes italiens et français nous avons à faire à une étymologie latine, de laquelle se sont formés dans le temps les formes actuelles des termes spécialisés. Ainsi, dans l'*Annexe 1* les termes commerciaux ont en principal étymologie latine:

1. **esaurimento** < lat. *EX-HAURIRE*, p.p. *ex-haustus*;

2. **scorta** < fr. *escorte*; sp. *escolta*;

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

3. **S.a.s.** (società in accomandita semplice): società < lat. *SOCIETATEM*; accomandita < fr. *commandite*; semplice < rtr. *simbel*, *xembel*, fr. *simple*, cat. *ximple*;

4. **spettabile** < lat. *SPECTABILEM* dal tema di *SPECTARE*;

5. **ordine** < prov. *ordes*; fr. *ordre*;

6. **articolo** < lat. *ARTICULUS*;

7. **riscuotere** o **riscotere** < lat. *EX-CUTERE*, p.p. *EX-CUSSUS*;

8. **previsione** lat. *PRAEVIDERE* (lat. *PRAE*, „avanti" e lat. *VIDERE*, „vedere");

9. **consegna** < lat. *CONSIGNARE*;

10. **vendita** < fr. *vente*; sp. *venta*; port. *venda*;

11. **consegnare** < lat. *CONSIGNARE*;

12. **merce** < lat. *MER-CEM*, *MERX*;

13. **ritardo** < lat. *RETARDARE*;

14. **arrecare** < occitanico *arecar*;

15. **lotto** < sp. *lote*; port. *loto*; fr. *lot* (*VELI*).

Dans l'*Annexe 2*, les termes spécialisés ont – en général - eux aussi une étymologie latine:

1. **rupture** < lat. *RUPTURA*, de *RUPTUS* (part. passé);

2. **stock** < angl. *stock*

3. **commande** < lat. pop. *COMMANDARE* (lat. *COMMENDARE*);

4. **article** < lat. *ARTICULUS*;

5. **remporter** < lat. pop. *PORTARE*;

6. **prévision** < lat. *PRAEVIDERE* (lat. *PRAE*, „d'avance" et lat. *VIDERE*, „voir");

7. **livraison** < lat. *LIBERARE*;

8. **livrer** < lat. *LIBERARE*;

9. **vente** < lat. *VENDERE*, de *VENUM DARE*;

10. **retard** < lat. *RETARDARE*;

11. **porter** < lat. pop. *PORTARE*;

12. **lot** < francique *hlot* (gotique *hlauts*) (*DEL*).

Si nous comparons le signifié que la définition du dictionnaire italien général confère au terme *esaurimento* avec le signifié accordé par la définition du dictionnaire français général au terme *rupture*, nous observons autant une coïncidence ou une équivalence symétrique exprimée à travers les mots *cessazione*, „cessation", et respectivement, *cessation brusque*, ce qui confère une certaine stabilité, qu'un équivalence relative imprimée sur l'axe paradigmatique par les mots *fine*, *interruption*. À ce point nous considérons qu'il s'impose que nous fassions une remarque, à savoir, ces derniers mots ne sont pas du tout équivalents, vue que *fine* se définit comme «fin», tandis qu'*interruption* est décrite comme «un arrêt» qui peut n'être pas définitif. En même temps, nous rappelons que le dictionnaire italien *VLI*, utilise pour la description du terme commercial, même au début de la phrase de la définition, deux mots qui font partie de la même famille

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

de mots du terme à définir, ce qui – selon nous – peut conduire à une confusion de sens.

En ce qui concerne les signifiants des deux termes expliqués approximativement de la même manière, standardisés, en langues différentes, nous constatons que, bien qu'ils ont une étymologie latine, chacun provient d'un étymon différent (lat. *EX-HAURIRE/*lat. *RUPTURA*).

Dans la définition du *VLI*, le terme *scorta* a le signifié de «provision», «réserve» qui est synonyme du sens «réserve» que le *DLF* confère - à travers la définition – au terme *stock.* Par la suite, nous remarquons un bon rapport d'équivalence entre les deux définitions, elles remplissant les normes et les conditions de standardisation, nous dirions d'harmonisation internationale, de la signification du terme.

Du point de vue du signifiant nous retenons important à souligner que les deux termes se trouvent à des antipodes: le premier s'est formé à partir de l'étymologie française, tandis que le deuxième a comme étymon l'anglais *stock* (fr. *escorte*/engl. *stock*).

Dans le cas du terme italien *ordine*, les auteurs du *VLI* considèrent que le signifié adéquat est conféré à travers le synonyme *commissione*, «commande», en utilisant en même temps un autre mot de la famille du terme à définir – *ordinazione*. Le *DLF* définit le terme *commande* dans le plan paradigmatique par deux synonymes, tels: *ordre*, *achat*, desquels le premier est équivalent ou symétrique avec les mots *commissione*, *ordinazione*. Même dans cette situation nous observons la différence entre les deux signifiants, le premier terme ayant deux étymologies, provençale et française, et le second se caractérisant par une étymologie latine (prov. o*rdes*, fr. *ordre/*lat. pop. *COMMANDARE*).

Un autre terme commercial qui retient l'attention dans l'*Annexe 1*, *articolo*, est défini autant dans le *VLI*, que dans le *DLF*, en tant qu' «objet de commerce, mis en vente»: *oggetto posto in vendita*/*objet de commerce*, d'où en résulte l'équivalence du signifié. Nous remarquons dans ce cas que l'étymon des deux termes est unique (lat. *ARTICULUS*) et que les signifiants sont semblables (*articolo/article*), leurs graphies étant légèrement modifiées tout comme leurs formes sonores.

Au verbe *riscuotere* où *riscotere* de l'*Annexe 1*, auquel le *VLI* accorde le signifié de *riportare*, *conseguire*, *ottenere*, «obtenir», correspond dans l'*Annexe 2* le terme *remporter*, qui reçoit dans le *DLF* les signifiés *emporter*, *gagner*, *vaincre*, desquels seulement le premier équivaut au trois synonymes du verbe *riscuotere*. Les signifiants sont différents puisque les deux termes ont des étymons différents même si latins (lat. *EX-CUTERE/*lat. pop. *PORTARE*).

Un autre terme spécialisé présent dans l'*Annexe 1* est le nom *previsione*, qui a – tout comme le souligne la définition du *VLI* – le signifié *valutazione anticipata*, «connaissance anticipée», équivalent à celui donné par la définition française au terme *prévision*, respectivement «action de

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

prévoir, connaissance de l'avenir». Le *DLF* introduit dans sa définition aussi un sens spécialisé, *anticipation*, à côté de l'explication spécialisée qui est absente dans le *VLI*. A remarquer est aussi le fait que *VLI* emploie sur l'axe paradigmatique un terme de la même famille du mot à définir qu'il place au début de la définition en créant de cette façon une certaine équivocité de sens, pour transmettre ensuite l'explication nécessaire, autrement dit le dictionnaire se sert d'un terme inconnu pour arriver puis à un sens connu.

En ce qui concerne le degré d'équivalence des signifiants des deux éléments terminologiques commerciaux, il est à mentionner qu'on a affaire a un radical latin commun, *PRAEVIDERE*, constitué du lat. *PRAE* et lat. *VIDERE*, et qu'entre les deux termes il y a un haut degré de similitude qui tient aux conditions d'adaptabilité de chacun au système linguistique dont il fait partie, à l'histoire des langues (previsione/prévision).

Le terme *consegna*, que nous rencontrons plus loin dans l'*Annexe 1*, est défini initialement dans le *VLI* à l'aide d'un nom de la même famille, que les auteurs du dictionnaire explicitent ultérieurement à travers un syntagme nominal, ayant le signifié *affidamento* où *trasferimento*, «remise» ou «transmission»: *Il consegnare Affidamento di qlco. in custodia o in possesso*. Nous considérons qu'à côté de la définition juridique le dictionnaire aurait dû présenter aussi de manière objective, neutre une définition économique, étant donné que le terme a aussi un sens commercial. Au terme *consegna* correspond en français – comme le montre l'*Annexe 2* – le nom *livraison*. Celui-ci est défini dans le *DLF* comme *Remise matérielle d'un objet à la personne à laquelle cet objet est destiné*, où *remise* est le signifié du terme, désignant «transmission». Entre les deux termes il y a un haut degré d'équivalence, ceux-ci étant définis de manière similaire: *trasferimento/transmission*, *affidamento/remise*.

Les signifiants des deux noms appartenant au lexique spécialisé diffèrent l'un de l'autre - comme on peut constater (*consegna/livraison*), les deux ayant étymologie latine, mais provenant des verbes différents (lat. *CONSIGNARE*/lat. *LIBERARE*). Dans ce cas il ne s'agit pas de similitude ou d'équivalence entre les deux formes nominales. Identique est l'analyse des verbes *CONSEGNARE/LIVRER*, avec la remarque que le *DLF* présente des explications plus complètes, plus vastes en comparaison avec le *VLI*.

D'autres termes commerciaux identifiés dans le corpus italien-français sont désignés par le couple *vendita/vente*, qui présentent dans le dictionnaire italien le signifié *smercio*, «commerce», et dans le dictionnaire français le signifié *action de vendre*, donc on a affaire à une symétrie de sens.

De nouveau il est à souligner que les explications du *DLF* sont plus étendues, d'une meilleure qualité, présentant deux variantes à la différence

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

du *VLI*, plus pauvre dans la modalité d'expliquer. Les signifiants ressemblent, le rapprochement étant bien visible, même s'ils ont des étymologies différentes, puisque le terme italien a des étymologies française, espagnole et portugaise (fr. *vente*; sp. *venta*; port. *venda*), tandis que le terme français a une étymologie unique, latine (lat. *vendere*, de *venum dare*).

Les noms *ritardo/retard*, selon nous, peuvent s'inscrire autant dans la terminologie interne que dans le terminologie externe. Du point de vue de la terminologie spécialisée qui nous intéresse le signifié des deux termes spécialisés est approximatif le même, puisqu'en italien le dictionnaire a la définition suivante *superamento del termine stabilito*, «action d'avoir dépassé le délai fixé», en comparaison avec celui donné par le dictionnaire français: *le fait d'agir trop tard*, ou le noyau commun est *l'action d'avoir dépassé un terme*. Les deux dictionnaires présentent des définitions peu étendues, concises, celui français marquant le sens du terme à travers deux exemples. Les signifiants sont eux aussi proches dans le sens qu'ils ont une étymologie commune, latine (lat. *RETARDARE*).

En continuant la lecture du texte italien-français nous observons deux verbes dont le signifié est identique, le rapport d'équivalence étant rempli: *arrecare* et *porter.* Si le terme italien est défini comme synonyme du verbe *apportare*, «apporter», le terme français est défini par le dictionnaire comme *attenter* (*à*), «apporter», «produire». Nous constatons dans ces définitions que le noyau commun en ce qui concerne le sens des deux termes est représenté par la signification du verbe *apporter*. Les signifiants des termes sont tout à fait différents, vu qu'ils ont des origines différentes: *arrecare* < occitan *arecar*, *porter* < lat. *PORTARE*.

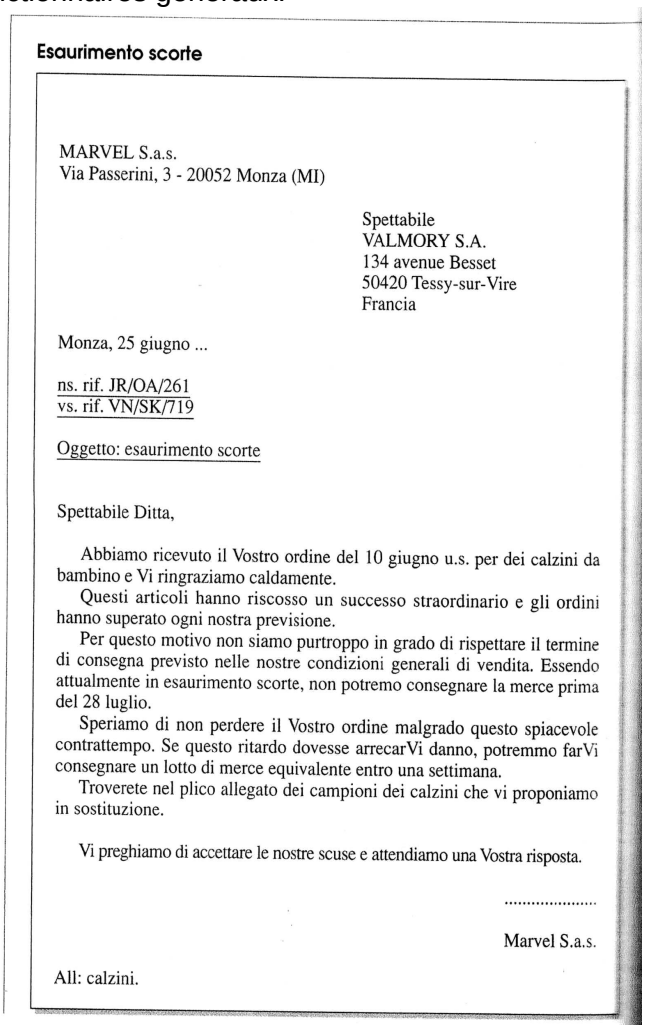
Les derniers termes commerciaux que nous avons identifiés dans le corpus constitué sont les noms *lotto/lot*, qui – comme le *VLI* et le *DLF* permettent d'observer – ont une partie commune dans la définition du concept, *parte di un tutto diviso*, respectivement, *partie d'un tout partagé*, ou *quantità di merce* et respectivement *assortissement*, *stock*, dont les sens sont les mêmes. Les dictionnaires mentionnés auparavant exposent deux variantes de définitions de ces termes spécialisés, qui, quoique semblables en tant que formes, n'ont pas étymologie commune. Ainsi, le terme italien a une étymologie multiple (*lotto* < sp. *lote*, port. *loto*, fr. *lot*) à la différence du terme français dont étymologie est franque ou gothique (*lot* < franc *hlot* (goth. *hlauts*)).

Après avoir consulté les deux dictionnaires, *VLI* et *DLF*, qui définissent de manière générale, ordinaire les termes commerciaux utilisés dans le corpus étudié, nous constatons la conservation en grande partie de l'équivalence du sens des termes spécialisés en italien et en français, et moins la conservation de la relation d'équivalence dans le cas des formes, qui souvent ont une étymologie latine, même si parfois les étymons sont

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

différents (dans certains cas provenant du latin classique, tandis que dans des autres ils ont comme origine le latin populaire).

En conclusion notre contribution consiste dans la mise en relation du signifiant et du signifié des termes spécialisés du domaine commercial dans deux langues, l'italien et le français, afin de souligner le degré d'équivalence entre les définitions des termes d'une langue à l'autre. Notre recherche renforce l'idée de correspondance des termes dans de différents domaines, dans les différentes langues du monde, donc l'opinion qu'il y a un rapport d'harmonisation internationale, en ce qui concerne les termes d'un champ donné, qui est observable si l'on fait une parallèle entre les différents dictionnaires généraux.



Esaurimento scorte

MARVEL S.a.s.
Via Passerini, 3 - 20052 Monza (MI)

Spettabile
VALMORY S.A.
134 avenue Besset
50420 Tessy-sur-Vire
Francia

Monza, 25 giugno ...

ns. rif. JR/OA/261
vs. rif. VN/SK/719

Oggetto: esaurimento scorte

Spettabile Ditta,

Abbiamo ricevuto il Vostro ordine del 10 giugno u.s. per dei calzini da bambino e Vi ringraziamo caldamente.

Questi articoli hanno riscosso un successo straordinario e gli ordini hanno superato ogni nostra previsione.

Per questo motivo non siamo purtroppo in grado di rispettare il termine di consegna previsto nelle nostre condizioni generali di vendita. Essendo attualmente in esaurimento scorte, non potremo consegnare la merce prima del 28 luglio.

Speriamo di non perdere il Vostro ordine malgrado questo spiacevole contrattempo. Se questo ritardo dovesse arrecarVi danno, potremmo farVi consegnare un lotto di merce equivalente entro una settimana.

Troverete nel plico allegato dei campioni dei calzini che vi proponiamo in sostituzione.

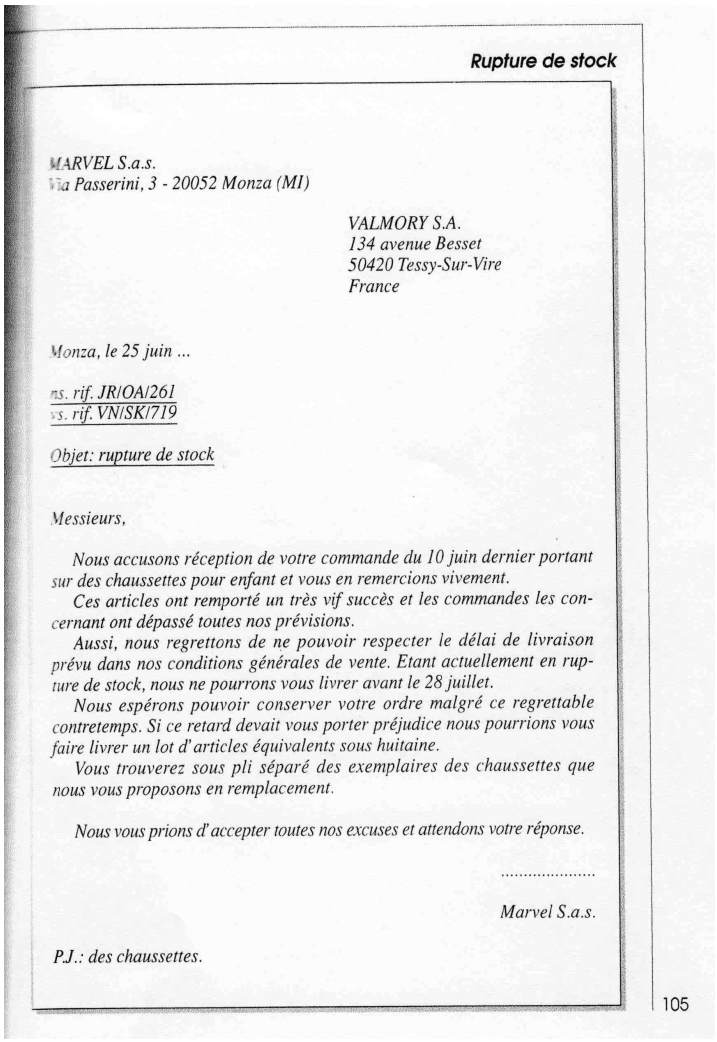
Vi preghiamo di accettare le nostre scuse e attendiamo una Vostra risposta.

.....

Marvel S.a.s.

All: calzini.

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)



Rupture de stock

MARVEL S.a.s.
Via Passerini, 3 - 20052 Monza (MI)

VALMORY S.A.
134 avenue Besset
50420 Tessy-Sur-Vire
France

Monza, le 25 juin ...

ns. rif. JR/OA/261
vs. rif. VN/SK/719

Objet: rupture de stock

Messieurs,

Nous accusons réception de votre commande du 10 juin dernier portant sur des chaussettes pour enfant et vous en remercions vivement.

Ces articles ont remporté un très vif succès et les commandes les concernant ont dépassé toutes nos prévisions.

Aussi, nous regrettons de ne pouvoir respecter le délai de livraison prévu dans nos conditions générales de vente. Etant actuellement en rupture de stock, nous ne pourrons vous livrer avant le 28 juillet.

Nous espérons pouvoir conserver votre ordre malgré ce regrettable contretemps. Si ce retard devait vous porter préjudice nous pourrions vous faire livrer un lot d'articles équivalents sous huitaine.

Vous trouverez sous pli séparé des exemplaires des chaussettes que nous vous proposons en remplacement.

Nous vous prions d'accepter toutes nos excuses et attendons votre réponse.

.....

Marvel S.a.s.

P.J.: des chaussettes.

105

BIBLIOGRAPHIE

Bidu-Vrănceanu, Angela, *Lexicul specializat în mişcare de la dicționare la texte*, Bucureşti, Editura Universității din Bucureşti, 2007.

Bignami, F., *La corrispondenza commerciale e d'affari francese-italiano*, Milano, De Vecchi Editore, 2005.

Cabré, M.T., «Sur la représentation mentale: bases pour une tentative de modélisation», in H. Béjoint et Ph. Thoiron (ed.), *Le sens en terminologie*, 2000, p. 20-40.

Cortelazzo, M., Zolli, P., *Dizionario etimologico della lingua italiana*, Bologna, Zanichelli, 1999 (*DELI*).

*** *Dicționarul explicativ al limbii române*, ediția a II-a, Bucureşti, Editura Univers Enciclopedic, 1998 (*DEX*).

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)

Dubois, Jean, Mitterand, Henry, Dauzat, Albert, *Dictionnaire Etymologique Larousse*, Paris, French & European Pubns, 2001 (*DEL*).

Le Brie, A., *Dizionario fraseologico francese italiano italiano francese dei termini dell'economia e del commercio*) ediția a II-a, Bologna, Zanichelli, 2005 (*DFTEC*).

Lerat, P., *Les langues spécialisées*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

Loffler-Laurian, Anne-Marie, «Les définitions dans la vulgarisation scientifique», in *Français scientifique*, 1994, 93-112.

Pianigiani, O., *Vocabolario Etimologico della Lingua Italiana*, version electronique, 2004 (*VELI*), http://www.etimo.it.

Rey-Debove, J., Rey, A., *Dictionnaire de la Langue Française Le Petit Robert*), Paris, Dictionnaires le Robert, 2003 (*DLF*).

Spillner, B., «*Terminologies et connotations*», in *Français scientifique*,1994.

Zingarelli, N., *Vocabolario della Lingua Italiana*, Bologna, Zanichelli, 2003 (*VLI*).

BDD-A3785 © 2008 Editura Sitech

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-15 02:03:57 UTC)